

# COMMUNIQUÉ

## POUR PUBLICATION IMMÉDIATE



POWER CORPORATION  
DU CANADA



CORPORATION  
FINANCIÈRE POWER

## Power Corporation et la Financière Power annoncent la réalisation de la réorganisation et la détermination du prix d'offre définitif aux termes du droit préférentiel de souscription

Les lecteurs sont priés de se reporter à la section intitulée « Déclarations prospectives » à la fin du présent communiqué.  
Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.

**Montréal (Québec), le 13 février 2020** – Power Corporation du Canada (« Power Corporation » ou « PCC ») (TSX : POW) et la Corporation Financière Power (la « Financière Power » ou « CFP ») (TSX : PWF) ont annoncé aujourd’hui la réalisation réussie de l’opération de réorganisation précédemment annoncée (la « réorganisation ») aux termes de laquelle, entre autres, PCC a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de CFP (les « actions ordinaires de CFP ») détenues par les porteurs d’actions ordinaires de CFP autres que PCC et ses filiales en propriété exclusive (les « actionnaires minoritaires de CFP »).

Conformément aux modalités de la réorganisation, chaque action ordinaire de CFP détenue par les actionnaires minoritaires de CFP a été échangée contre 1,05 action comportant des droits de vote limités de PCC et 0,01 \$ en espèces. PCC a émis 250 628 173 actions comportant des droits de vote limités de PCC dans le cadre de la réorganisation et, en fonction du cours de clôture des actions comportant des droits de vote limités de PCC à la Bourse de Toronto (la « TSX ») le 12 février 2020, soit de 34,66 \$, la valeur totale de la contrepartie remise aux actionnaires minoritaires de CFP aux termes de la réorganisation s’élève à environ 8,7 G\$.

Étant donné la réalisation de la réorganisation, il est prévu que les actions ordinaires de CFP seront radiées de la cote de la TSX dès que possible. En date du 12 février 2020, PCC était propriétaire véritable de 425 402 926 actions ordinaires de CFP représentant environ 64 % des actions ordinaires de CFP émises et en circulation. Dans le cadre de la réorganisation, PCC a acquis 238 693 580 actions ordinaires de CFP, faisant en sorte que PCC est maintenant propriétaire véritable de 664 096 506 actions ordinaires de CFP, représentant 100 % des actions ordinaires de CFP émises et en circulation.

CFP demeurera un émetteur assujetti dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada puisque les actions privilégiées de premier rang de CFP demeureront des actions en circulation de CFP et que les débentures de CFP à 6,9 % échéant le 11 mars 2033 demeureront en circulation en tant qu’obligations de CFP. Après la réorganisation, PCC et CFP entendent racheter un total de 350 M\$ d’actions privilégiées de premier rang de PCC et de CFP au moyen de la trésorerie disponible.

### Changements à la direction

Comme il a été annoncé précédemment, le conseil d’administration de PCC a nommé R. Jeffrey Orr, actuel président et chef de la direction de CFP, à titre de président et chef de la direction de PCC avec prise d’effet immédiate.

Après 24 années de service à titre de co-chefs de la direction de PCC, Paul Desmarais, jr et André Desmarais ont décidé de prendre leur retraite et de quitter ces fonctions. Ils continueront de jouer un rôle actif dans la gouvernance de PCC et conserveront leurs postes respectifs de président et de président délégué du conseil d’administration de PCC. Les conseils d’administration de PCC et de CFP souhaitent remercier messieurs Paul Desmarais, jr et André Desmarais pour leur remarquable contribution et leurs années de loyaux services envers Power Corporation et la Financière Power.



POWER CORPORATION  
DU CANADA



CORPORATION  
FINANCIÈRE POWER

## Prix d'offre définitif aux termes du droit préférentiel de souscription

Conformément au droit préférentiel de souscription en faveur des porteurs d'actions privilégiées participantes (les « actions privilégiées participantes de PCC ») prévu dans les statuts de PCC, PCC a donné un avis de l'offre (l'« offre ») datée du 10 janvier 2020 faite aux porteurs d'actions privilégiées participantes de PCC en date du 27 décembre 2019 à 17 h (heure de l'Est). L'offre prévoyait, entre autres, le droit, pour ces porteurs, d'acquérir auprès de PCC, au prorata, le nombre d'actions privilégiées participantes de PCC qui correspond à 12 % du nombre d'actions comportant des droits de vote limités de PCC devant être émises aux termes de la réorganisation en échange d'une contrepartie par action privilégiée participante de PCC correspondant au capital déclaré par action pour lequel les actions comportant des droits de vote limités de PCC ont été émises. PCC a fixé le prix d'offre définitif aux termes de l'offre (le « prix d'offre ») à 34,27 \$ par action privilégiée participante de PCC, ce qui correspond au quotient obtenu lorsque (i) 35,99 \$, soit le cours moyen, pondéré en fonction du volume, des actions ordinaires de CFP à la TSX sur la période de cinq jours de bourse précédant la date des présentes, moins 0,01 \$, est divisé par (ii) 1,05.

Un avis supplémentaire énonçant, entre autres, le mode de détermination du prix d'offre devrait être envoyé par la poste aux porteurs d'actions privilégiées participantes de PCC et déposé auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières compétentes. Il sera rendu disponible pour consultation sur le site Web de PCC au [www.powercorporation.com/fr/investisseurs/reorganisation/](http://www.powercorporation.com/fr/investisseurs/reorganisation/) et sous le profil de PCC sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) au cours des prochains jours. Aux termes de l'avis, les porteurs admissibles d'actions privilégiées participantes de PCC peuvent participer à l'offre jusqu'à l'heure limite subséquente, fixée à 17 h (heure de l'Est) le 12 mars 2020.

Aux termes du droit préférentiel de souscription, Power Corporation a émis un total de 6 006 094 actions privilégiées participantes de PCC le 12 février 2020, soit la date de clôture initiale de l'offre. Pansolo Holding Inc., une société contrôlée par la Fiducie familiale résiduaire Desmarais, a acheté 6 000 000 d'actions privilégiées participantes de PCC aux termes de l'exercice partiel de son droit préférentiel de souscription le 12 février 2020, se traduisant par la propriété directe et indirecte, par Pansolo, d'actions comportant droit de vote de PCC auxquelles sont rattachés environ 50,6 % des droits de vote rattachés à la totalité des actions comportant droit de vote de PCC sur une base pro forma à la réalisation de la réorganisation.

## À propos de Power Corporation

Power Corporation est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placements dans des actifs alternatifs. Le siège social de Power Corporation est situé au 751, square Victoria, Montréal (Québec). Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site [www.PowerCorporation.com](http://www.PowerCorporation.com).

## À propos de la Financière Power

La Financière Power, une filiale en propriété exclusive de Power Corporation du Canada, est une société internationale de gestion et de portefeuille qui détient des participations dans des sociétés des secteurs des services financiers et de la gestion d'actifs au Canada, aux États-Unis et en Europe. Elle détient également des participations importantes dans un portefeuille de sociétés d'envergure mondiale établies en Europe. Le siège social de la Financière Power est situé au 751, square Victoria, Montréal (Québec). Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le [www.PowerFinancial.com](http://www.PowerFinancial.com).



POWER CORPORATION  
DU CANADA



CORPORATION  
FINANCIÈRE POWER

*Le présent communiqué est diffusé à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre d'achat ni la sollicitation d'une offre de vente de titres.*

#### Déclarations prospectives

Certains énoncés dans le présent communiqué, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de PCC et de CFP. Les déclarations prospectives sont fournies afin de présenter de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction concernant l'avenir. Le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Ces déclarations comprennent notamment la radiation des actions ordinaires de CFP, l'intention de PCC et de CFP de racheter les actions privilégiées de premier rang, la provenance des fonds pour ces rachats et le moment de la mise à la poste de l'avis supplémentaire concernant l'offre.

De par leur nature, les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des attentes, des prévisions, des prédictions, des projections et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de PCC et de CFP, touchent les activités, le rendement et les résultats de PCC et de CFP et de leurs filiales et entreprises respectives. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent notamment l'incidence, ou l'incidence imprévue, de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des fluctuations des taux d'intérêt, du taux d'inflation et des taux de change, des politiques monétaires, des investissements des entreprises et de la santé des marchés des actions et des marchés financiers locaux et mondiaux, de la gestion des risques liés à la liquidité des marchés et au financement, des risques liés aux placements dans des titres de sociétés fermées et des titres illiquides, des risques liés aux instruments financiers, des changements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter l'information financière (y compris les incertitudes liées aux estimations, aux hypothèses et aux jugements importants), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques opérationnels et de ceux liés à la réputation, aux changements technologiques, à la cybersécurité, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, de la capacité de PCC et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance, la capacité de PCC ou de CFP de racheter des actions privilégiées de premier rang, ainsi que la capacité de PCC et de CFP à prévoir et à gérer avec succès les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur certaines hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction en ce qui concerne les tendances historiques, les conditions actuelles et l'évolution future prévue, le moment de la radiation des actions ordinaires de CFP et de la mise à la poste de l'avis supplémentaire concernant l'offre, ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur PCC et CFP et leurs filiales respectives. Bien que PCC et CFP considèrent ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, PCC et CFP ne sont pas tenues de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs, ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes liés aux activités de PCC et de CFP, et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, sont fournis dans leurs documents d'information, y compris le rapport de gestion et la notice annuelle les plus récents de PCC et de CFP ainsi que la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de CFP datée du 10 janvier 2020, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, veuillez  
communiquer avec :

Stéphane Lemay  
Vice-président, chef du contentieux et secrétaire  
514-286-7400